



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Moi
bi



07041043

BRUXELLES

8 -03- 2007

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2007 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **BUSINESS & LAW**

Forme juridique : Groupement d'Intérêt Economique

Siège : Square du Bastion 1A à 1050 Bruxelles

N° d'entreprise 0475097882

Objet de l'acte : **Démission**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2005

Sont présents .

- Maître Gilles Carnoy (De Wolf & Partners Srl) - Monsieur Michel Dewolf (D.G S.T. & Co Sprl)
- Maître Pierre NICAISE, Notaire - Monsieur Jean-Marie Ruidant (Ruidant & Associés Scprl)

Le lundi 28 mars 2005, à 18 heures, les membres du G.I.E. BUSINESS & LAW se sont réunis, au siège social

Maître Gilles Carnoy, gérant, préside l'assemblée

Il constate que tous les membres sont présents, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation et l'assemblée est apte à délibérer sur l'ordre du jour

Ordre du jour

Démission de Monsieur Pierre NICAISE

Le Président prend note du souhait de Monsieur Pierre Nicaise - domicilié Val de la Futaie, 5 à 1000 Bruxelles (NN . 630802-141 14) de démissionner du G.I.E. La démission de Monsieur Pierre Nicaise est soumise au règlement énoncé à l'article 10 des statuts La part de Monsieur Pierre Nicaise est reprise par les autres associés au prorata de leurs participations respectives

A l'unanimité l'assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre Nicaise, conformément aux dispositions des articles 6 et 14 des statuts

Conformément aux statuts, le présent extrait sera publié au greffe du Tribunal de Commerce et aux Annexes du Moniteur Belge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 19 heures.

Gilles Carnoy

Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature